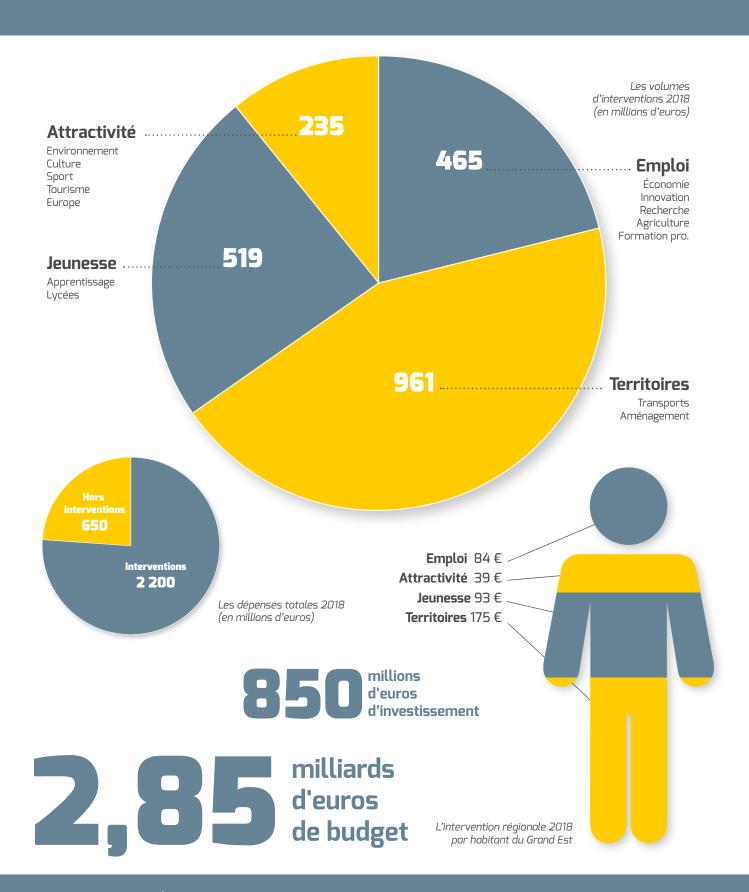
Orientations budgétaires





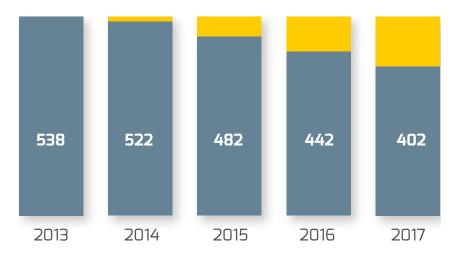
LES INTERVENTIONS

Le budget 2018 s'élève à 2,85 milliards d'euros, dont 2,2 milliards d'euros en dépenses d'intervention et 850 millions d'euros d'investissement.



LE CONTEXTE 2018

Entre 2015 et 2017, les collectivités territoriales ont assuré 97 % des efforts de réduction de la dépense publique que leur demandait l'Etat, quand ce dernier n'a pas même réussi à effectuer pour sa part la moitié des économies escomptées.



ÉVOLUTION DE LA DOTATION FORFAITAIRE DE LA DGF DE LA RÉGION GRAND EST (en millions d'euros)

Les perspectives en matière de recettes et d'équilibre financier

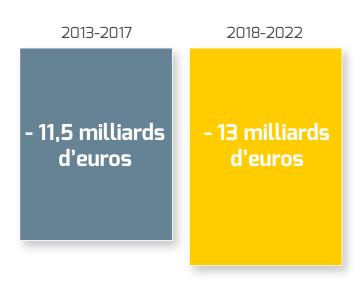
Redressement des comptes publics. Depuis 2014, les collectivités locales subissent une baisse de leurs dotations afin de contribuer au redressement des comptes publics. Lors de la première année de mise en œuvre de cette politique, l'effort global avait été fixé à 1,5 milliard d'euros, dont 184 millions d'euros pour les Régions. La loi de Finances 2015 a amplifié l'effort financier demandé aux collectivités territoriales en portant celui-ci à 3,67 milliards d'euros par exercice entre 2015 et 2017 (soit une baisse de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017).

En 2018, l'effort demandé aux collectivités territoriales s'alourdit de 3 milliards d'euros supplémentaires. Le président de la République a annoncé, en juillet, que cet effort ne se traduirait pas par une baisse des dotations, mais par une réduction des dépenses des collectivités – celles-ci encourant le risque de sanctions dès 2019.

DCRTP. Une incertitude demeure quant à l'évolution de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle. Celleci avait été intégrée parmi les variables d'ajustement dans la Loi de finances 2017 : la DCRTP versée à la Région Grand Est avait alors diminué de près de 6 millions d'euros.

Les dotations en 2018

En 2018, les Régions devraient percevoir les concours habituels versés par l'Etat, hors DGF: les montants de ces dotations (comme la Dotation régionale d'équipement scolaire et la Dotation générale de décentralisation) devraient être stables par rapport à 2017 (hors éventuelles mesures nouvelles), à l'exception notable de la DCRTP pour laquelle une nouvelle diminution n'est pas à exclure.



RÉDUCTION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE. L'EFFORT RÉCLAMÉ AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

4 RÉGION GRAND EST

LES RESSOURCES

En 2018, la Dotation globale de fonctionnement allouée par l'État aux Régions devrait être remplacée par une fraction de la TVA.

Une fiscalité qui évolue sans pouvoir de vote des taux

Dans la continuité de la réforme territoriale, la Loi de finances 2017 fait évoluer les finances régionales selon un mécanisme en deux temps.

En 2017. Un fonds de soutien exceptionnel de 450 millions d'euros est ouvert en 2017 pour permettre aux Régions de financer la reprise des interventions économiques des Départements suite aux transferts opérés par la Loi NOTRe. Le montant maximal que le Grand Est pourrait percevoir serait de 35,5 millions d'euros.

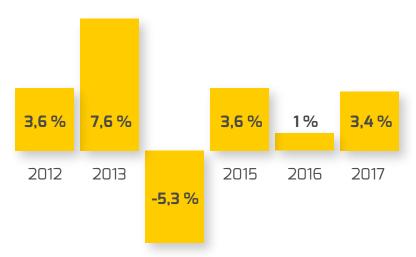
En 2018. À compter de 2018, les Régions se verront attribuer une fraction de la TVA en échange de leur Dotation Globale de Fonctionnement. Cette réforme devrait permettre aux Régions de bénéficier de nouvelles ressources dynamiques (la progression moyenne du produit de la TVA étant de 2 % par an), tout

en réduisant la dépendance aux dotations de l'État.

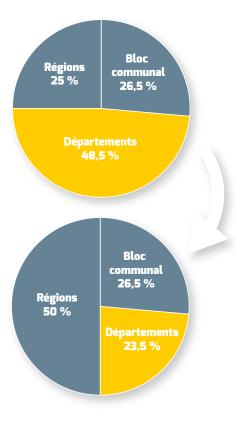
Si cette réforme semble être une bonne nouvelle pour le dynamisme des ressources régionales, elle ne règle pas la question de l'autonomie fiscale des Régions, qui ne récupèrent pas de pouvoir de vote de taux avec cette nouvelle attribution. D'autre part, il reste désormais à connaître les modalités concrètes de mise en œuvre de la réforme, lesquelles seront précisées dans la Loi de finances 2018.

La CVAE, une ressource extrêmement volatile

Suite à l'entrée en vigueur en 2011 de la réforme de la fiscalité directe locale, les Régions disposent, à la place de leurs ressources fiscales antérieures de nouvelles ressources dont la CVAE est la plus dynamique et la plus volatile. En 2017, la modification de l'attribution à la Région du produit de la CVAE a constitué une évolution positive, permettant de financer les compétences transférées par la loi NOTRe, notamment les transports interurbains et scolaires.



ÉVOLUTION DE LA CVAE DE LA RÉGION GRAND EST (d'une année à l'autre)



RÉPARTITION DE LA CVAE ENTRE COLLECTIVI-TÉS TERRITORIALES, JUSQU'EN 2016 ET À COMPTER DE 2017

LES RESSOURCES

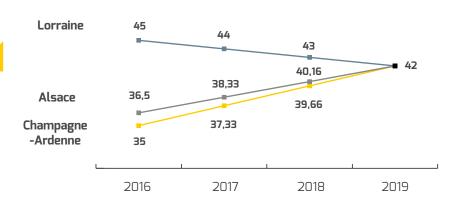
Malgré le dynamisme relatif de certaines ressources, les Régions n'ont plus aujourd'hui de véritables pouvoirs pour déterminer les taux de la fiscalité locale.

Fiscalité indirecte : perspectives & incertitudes

La Région dispose de deux principaux leviers de fiscalité : la taxe sur les certificats d'immatriculation et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

Immatriculations. La Région poursuit la convergence des tarifs de la taxe sur les certificats d'immatriculation, afin d'atteindre le tarif unifié de 42 € pour l'ensemble du Grand Est en 2019. Pour 2018, le produit de cette taxe est évalué à 166,5 millions d'euros (en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent).

TICPE. La Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) a été le levier quasi systématiquement utilisé par l'État pour compenser les transferts successifs de compétences aux Régions. Cela a conduit à complexifier le mécanisme de cette recette, qui représente environ 497 millions d'euros.



CONVERGENCE DE LA TAXE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION (en euros par cheval-vapeur)

2016	Lois MAPTAM (fonds européens) et NOTRe (CREPS et NACRE)	4,9 M€
2015	Compensations transferts Loi sur la formation professionnelle	22,2 M€
2015	Ressource régionale de l'apprentissage	13,6 M€
2014	Ressource pour la formation professionnelle	23,4 M€
2014	Compensation ICF	30,7 M€
2011	Part modulable « Grenelle »	54,5 M€
2007	1 ^{re} part modulable	55,4 M€
2005	Compensation transferts Acte II de la décentralisation	292,6 M€

LA COMPOSITION COMPLEXE DE LA RECETTE RÉGIONALE LIÉE À LA TICPE

Formation professionnelle et apprentissage

Depuis 2014, les Régions disposent de deux nouvelles ressources dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Ressources pour la formation professionnelle et l'appren-

tissage. Ces ressources sont composées de frais de gestion liés à la fiscalité directe locale et d'une nouvelle part de la TICPE. Ces ressources ont progressé de 1,6 % entre 2016 et 2017. Elles représentent un produit évalué à 74,3 millions en 2017.

Ressource régionale pour l'apprentissage. Comprenant une fraction de la nouvelle taxe d'apprentissage et une nouvelle part de TICPE, cette ressource génère un produit évalué à 160 millions d'euros en 2017 (en progression de 2 % par rapport à l'exercice précédent).

RÉGION GRAND EST

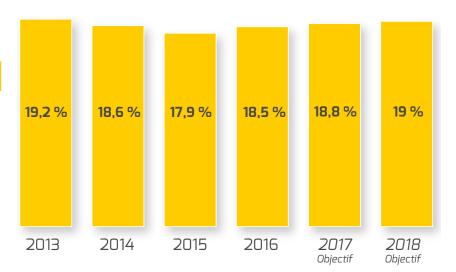
LA SITUATION FINANCIÈRE

Avec un taux d'épargne brut visant les 19 % à la fin de l'exercice 2018 et un endettement annuel réduit à zéro, les indicateurs de santé financière du Grand Est sont au beau fixe.

Un taux d'épargne brute qui témoigne de la bonne gestion de la Région

Depuis le début du mandat, l'objectif vise à conserver un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant l'endettement.

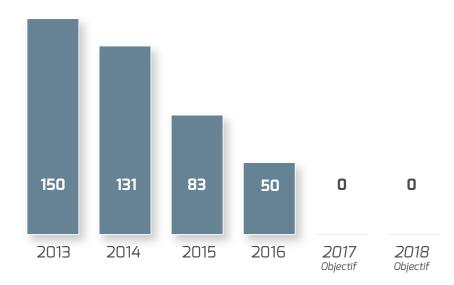
Le taux d'épargne brute n'est pas une donnée budgétaire anodine : il mesure la capacité de la collectivité à épargner pour pouvoir financer ses investissements sans recourir à l'emprunt. Il correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement (recettes fiscales, dotations de fonctionnement, etc.), qui n'est pas dépensé. Nous posons un objectif pour le Grand Est : parvenir à un taux d'épargne brute de



ÉVOLUTION DU TAUX D'ÉPARGNE BRUTE DE LA RÉGION GRAND EST

l'ordre de 19 % à la fin de l'exercice 2018. La finalité est de nous rapprocher à terme d'un taux de 20 %. Ce n'est pas une logique

comptable qui prévaut ici : c'est la capacité propre d'intervention et d'investissement de la collectivité régionale qui est en jeu.



ENDETTEMENT ANNUEL NET DE LA RÉGION GRAND EST (en millions d'euros)

Le Grand Est ne s'endette plus et investit fortement

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette régionale s'élevait à 2364,8 millions d'euros.

Grâce aux économies réalisées par la Région (voir page 8) et aux capacités d'autofinancement ainsi libérées, le Grand Est atteint un niveau de zéro endettement net annuel : la Région ne s'endette plus. En revanche, elle garde un haut niveau d'investissement, puisque celui-ci devrait atteindre le montant inégalé de 850 millions d'euros en 2018.

LES ÉCONOMIES

En 2018, la Région Grand Est poursuit son objectif de réduction de la dépense publique. La maîtrise du fonctionnement permet de dégager 82 millions d'euros d'économies annuelles. Quant à l'optimisation de l'investissement, elle a épargné 694 millions d'euros d'argent public.

Fonctionnement 19 millions d'euros d'économies par an



Par rapport aux comptes administratifs 2015, le Grand Est réalise 19 millions d'euros d'économies par an en matière de fonctionnement.

Ressources humaines. Les dépenses de personnel sont stabilisées et prennent en compte, dès 2018, la convergence des régimes indemnitaires.

Dette. Grâce à une politique de stabilisation de la dette et d'optimisation des emprunts, la collectivité réalise une économie annuelle d'environ 10 millions d'euros.

Fonctionnement général. Il génère 6 millions d'euros d'économies par an (2 millions économisés sur les locations immobilières, 3 millions sur les publications et impressions, 1 million sur les cérémonies et réceptions).

Communication. Ici, le Grand Est a réalisé une économie annuelle de 3 millions d'euros dès 2016.

Interventions 63 millions d'euros d'économies par an



Par rapport aux comptes administratifs 2015, le Grand Est réalise 63 millions d'économies par an en optimisant ses dépenses d'intervention en fonctionnement.

Compte TER. Il présente, d'ores et déjà, une économie de 56 millions d'euros par an, avec 200 TER supplémentaires par jour en 2017 et une nouvelle convention TER consolidée Grand Est pour un coût inférieur de 2 % aux précédents exercices.

Lycée 4.0. Grâce au passage dans les classes des manuels classiques aux manuels numériques, 700.000 euros seront économisés chaque année dès 2018.

Dotation aux lycées. La collectivité réalisera, dès 2018, 6,3 millions d'euros d'économies annuelles, en faisant porter son action sur les économies d'énergie et l'optimisation des achats en matière énergétique.

Investissements 694 millions d'euros d'économies



La taille de la région Grand Est place naturellement la collectivité en meilleure position pour conduire, au meilleur prix, de lourds investissements. Le Grand Est aura ainsi contribué à réduire de 694 millions la dépense publique sur la durée du mandat.

Très Haut Débit. Le portage du déploiement du THD par la région aura permis à l'ensemble des financeurs publics de réaliser une économie de 500 millions d'euros (45 millions d'euros pour la Région).

Matériel roulant ferroviaire. La rotation des trains à l'échelle régionale se traduit par une économie de 10 trains neufs (100 millions d'euros). L'acquisition à la Région Centre-Val de Loire de 12 trains à 2 niveaux représente 90 millions d'euros d'économies.

Immobilier. Malgré l'achat de bâtiments supplémentaires pour abriter les nouvelles agences territoriales, la performance de construction génère une économie de 4 millions d'euros.

Les fruits de la maîtrise budgétaire : **82 millions d'euros** économisés par an Les fruits des dynamiques du Grand Est : **694 millions d'euros** déjà économisés sur le mandat

RÉGION GRAND EST

FONCTIONNEMENT

Au terme du mandat, la Région aura contribué à diminuer de plus d'un milliard d'euros la dépense publique.

INTERVENTIONS EN FONCTIONNEMENT

PROJECTION

600 -

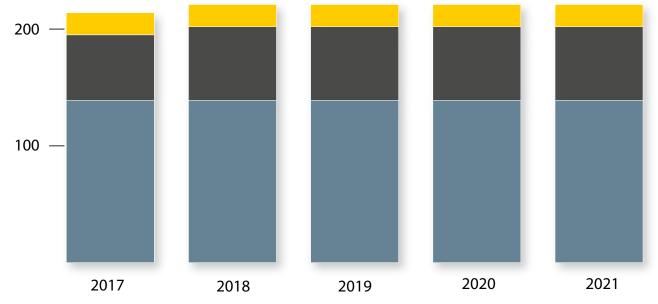
800 -

1000 -

400 -

200 -

PROJECTION DES ÉCONOMIES CUMULÉES RÉALISÉES SUR LE MANDAT (EN MILLIONS D'EUROS) OPTIMISATION
DE L'INVESTISSEMENT



PROJECTION DES ÉCONOMIES RÉALISÉES CHAQUE ANNÉE (EN MILLIONS D'EUROS)





